

Construction d'une offre de découverte culturelle et des patrimoines en direction des publics prioritaires du Département de la Haute-Loire

Appel à projets 2019

Contexte de l'appel à propositions :

Dans le cadre du mandat 2015-2021, le Département s'est fixé via une Feuille de route 13 objectifs prioritaires et 4 objectifs de gestion afin d'affirmer et renforcer son action au service des habitants de son territoire.

Deux d'entre eux sont au centre des projets du Pôle « Culture, Patrimoines, Animation et Vie associative » :

- Faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire -
- Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble

La nouvelle politique culturelle, à travers le label « Publics en découverte », s'inscrit dans cette dynamique. Elle vise à :

- positionner la culture comme outil de lien social, du vivre ensemble et d'attractivité du territoire ;
- co-construire et animer des projets éducatifs départementaux à destination des publics jeunes ;
- préserver et valoriser les richesses du patrimoine bâti, naturel, industriel et culturel du Département ;
- favoriser l'accès aux pratiques artistiques et sportives.

Les publics et les territoires sont désormais positionnés comme les bénéficiaires de l'action culturelle départementale, à travers la mise en place de projets partagés avec les partenaires, que sont les acteurs de la culture, de la jeunesse, du sport et des patrimoines.

Il s'agit ainsi d'apporter aux publics une offre de découverte culturelle (spectacle vivant, expositions, monuments historiques, artisanat, etc), sportive et des patrimoines naturels, bâtis et industriels, à la fois originale, adaptée et diversifiée.

Plusieurs catégories de publics sont particulièrement visées :

- Les jeunes fréquentant les centres de loisirs, les collégiens y compris le Cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}), les établissements d'enseignements artistiques
- Les publics dits « empêchés » : personnes en situation de handicap, personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, bénéficiaires du RSA, enfance en danger
- Les agents de la collectivité

Pour atteindre ces objectifs, le Pôle « Culture, Patrimoines, Animation et Vie associative » s'appuiera sur :

- des instances de dialogue, de partage et de réflexion, notamment le Comité de Coordination dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle
- des dispositifs de financement des projets co-construits avec les partenaires
- des dispositifs favorisant la mobilité des publics sur les lieux de découverte des patrimoines
- un dispositif de communication autour du label "Publics en découverte" pour rendre visible tout au long de l'année l'offre ainsi construite avec les partenaires au service des publics prioritaires du Département.

Objectifs de l'appel à propositions :

Le Pôle "Culture, Patrimoines, Animation et Vie associative" a pour mission de construire, en partenariat avec les acteurs locaux, **un programme d'animations de découverte des atouts du territoire, en direction des publics cibles du Département.**

Ce programme d'animations doit **permettre la découverte des patrimoines du territoire départemental :**

- **Patrimoine naturel** : Espaces Naturels Sensibles, sites Natura 2000, zones humides, etc ;
- **Patrimoine bâti** : châteaux, monuments, Patrimoine Rural Non Protégé, etc ;
- **Patrimoine culturel** : pratiques artistiques, manifestations, expositions, métiers d'art, objets mobiliers, festivals, sites archéologiques, etc ;
- **Patrimoine industriel** : friches, entreprises, métiers, etc.

Cette découverte doit **se dérouler en priorité sur les sites emblématiques du territoire** et encourager la mobilité des publics.

Le Département propose ainsi à ses partenaires de construire conjointement une offre de découverte des patrimoines de la Haute-Loire pour différents publics.

Propositions attendues : actions de découverte des patrimoines :

Toute structure partenaire du Pôle « Culture, Patrimoines, Animation et Vie associative » peut proposer une action de découverte culturelle et des patrimoines.

Une action de découverte est une activité de médiation qui peut prendre plusieurs formes : un atelier, une randonnée, une exposition, une visite guidée, un spectacle, un conte, une lecture de paysages, un film, un débat, une conférence, une initiation, une pratique sportive, etc.

Cette action peut se dérouler :

- **Soit dans un site emblématique du patrimoine altiligérien**, en plein air ou non : le Château de Chavaniac, la Pinatelle du Zouave, une église, un volcan, un Espace Naturel Sensible, un musée, etc ;
- **Soit dans un lieu qui est propre à la structure** qui répond au présent appel à projets
- **Soit dans un lieu d'accueil et de rencontre du/des publics visés** : centre de loisirs, collèges, maisons de retraite, Institut Médico-Educatif, etc

Critères et modalités de sélection :

Une structure peut proposer plusieurs actions de découverte en direction de plusieurs publics cibles.

Le contenu de chaque action doit être décrit succinctement :

- lieu
- durée
- thème abordés
- conditions d'âge éventuelles
- compétences au sein de la structure des personnes assurant l'animation (en rapport avec la thématique, et avec le public cible)
- conditions d'accueil particulières (handicap, pluie, etc)
- jour et horaire précis
- nombre de personnes accueillies durant l'animation
- coût horaire global estimé (temps de préparation et déplacements compris) : inférieur à 6 € / personne / animation

Le pôle « Culture, Patrimoines, Animation et Vie associative » procédera à la sélection des actions selon les critères suivants :

- Contenu et méthode d'animation,
- Compétences des intervenants dans la thématique et/ou auprès des publics visés
- Lieu(x) où se déroule l'action : équilibre géographique départemental, sites départementaux pris en compte
- Coût : rapport qualité/prix

Calendrier et modalités de mise en œuvre des actions:

Dépôt des dossiers : 15 novembre de l'année N-1, par courrier ou mail aux coordonnées communiquées dans ce dossier.

Département de la Haute-Loire
Pôle Culture Patrimoines Animation et vie associative
1 place Monseigneur de Galard – CS20310
43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tel 04 71 07 43 76 – email : culture@hauteloire.fr

Le Département informera les structures retenues ou non retenues par courrier au mois de février 2019. Cet appel à propositions vaut pour l'année 2019.

Une convention de partenariat sera signée entre le partenaire et le Département. Elle reprendra les principaux éléments de l'action proposée par le partenaire et le niveau de prise en charge financière par le Département de la Haute-Loire qui concernera une aide à la médiation en direction des différents publics visés.

Le Pôle « Culture, Patrimoines, Animation et Vie associative » se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. DJC2D / PCPAVA Tél : 04 71 07 43 76